



LA COLOMBE

N° 33 du 13 Mai 2023

En ce mois de mai, nous fêtons notre mère à tous, la mère de Jésus, la Vierge Marie. Nous sommes invités à la prier afin qu'elle intercède auprès de son fils pour nous.

C'est dans cette dynamique qu'il y a plusieurs célébrations au cours de ce mois qui sont liées à la Vierge Marie : Notre- Dame de Fátima le 13 mai, ensuite la Bienheureuse Vierge Marie mère de l'Eglise le 29 mai, puis la Visitation de la Vierge Marie à Elisabeth le 31 mai.

Réjouissons-nous de célébrer avec l'Eglise entière ces différents événements et d'une manière particulière Notre -Dame de Fátima à la Loupe le 14 mai à travers une procession.

En effet, c'est le 13 octobre 1930 que l'Eglise autorise le culte à Notre- Dame de Fátima en reconnaissant ainsi officiellement l'apparition de la Vierge Marie le 13 mai 1917 aux trois enfants (Lucia 10 ans, Francisco 9 ans et Jacinta 7 ans). La Vierge est apparue à ces trois enfants alors qu'ils gardaient les moutons à la montagne de "La Cova da Iria" (la Combe de la Paix) à Fátima , une ville située à 170 km au nord de Lisbonne au Portugal. La Vierge Marie, au cours de plusieurs apparitions ,livra plusieurs messages aux enfants et demanda surtout de prier pour la paix et la conversion des pécheurs. En 1946 le pape Pie XII déclare Notre-Dame de Fátima « Reine de la paix et du monde ». Ainsi, l'Eglise célèbre avec joie Notre -Dame de Fátima chaque 13 mai.

Au lendemain de la Pentecôte (le 29 mai, cette année), l'Eglise universelle célèbre la mémoire liturgique de Marie, mère de l'Eglise. Le 11 février 2018, à l'occasion du 160^{ème} anniversaire de la première apparition de la Vierge à Lourdes, le Pape François a rendu obligatoire cette mémoire liturgique pour toute l'Eglise catholique de rite romain. C'est pour marquer la présence de la Vierge Marie à la Pentecôte et aussi la place de Marie au sein de la première communauté chrétienne. Le thème "Mère de l'église" «Mater Ecclesiae» avait déjà été donné par le pape Paul VI dans sa Constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, dont le chapitre 7 est spécialement consacré à la Vierge Marie.

Marie occupe une grande place dans la vie de l'Eglise, non seulement qu'elle est la mère de Jésus mais aussi parce qu'elle est celle qui a su dire oui à Dieu, demeurée humble et serviable.

Nous fêtons « la Visitation » le 31 mai, Marie rend visite à sa cousine Elisabeth. La joie de la rencontre entre ces deux cousines provoque aussi la joie de Jean-Baptiste dans le sein de sa mère. Comblée de cette joie, Marie laisse jaillir ce chant d'action de grâce : « Mon âme exalte le Seigneur, exulte mon esprit en Dieu mon sauveur », le Magnificat. Cette visite de Marie à sa cousine Elisabeth pour la soutenir est un exemple pour nous. A nous de poser de tels actes pour ainsi toucher le maximum de personnes et leur dire combien Dieu les aime. Osons rendre visite pour tisser des liens de fraternité et d'amitié.

Chers frères et sœurs, nous avons besoin de l'exemple de Marie, comme image, comme expérience pour guider nos pas ! En ce mois de mai, prions Notre Dame, notre Mère mais aussi son époux Joseph ! Prions pour nos communautés, les gouvernants afin qu'ils puissent suivre les qualités de Marie, qu'ils puissent avoir cette confiance et sollicitude en Dieu !

Père Vincent SODIO, Curé de la Paroisse
curesaintlaumerperche@gmail.com

La vie des Saints

Saint du mois : **Philippe et Jacques – Apôtres**

Pourquoi les fête -t- on ensemble ?

Les apôtres Philippe et Jacques sont célébrés ensemble, selon une tradition romaine attestant que leurs reliques furent déposées à Rome , un 3 mai au VIe siècle, dans la basilique des **douze** apôtres.

Philippe : « viens et suis-moi »

C'est ce que Jésus dit à Philippe quand il le rencontre, et ce fut assez pour changer sa vie. Originaire de Bethsaïde et déjà disciple de Jean-Baptiste, Philippe attend depuis longtemps le Messie. Ainsi, lorsqu'il commence sa prédication, Jésus le récompense : il est parmi les premiers à recevoir l'appel. Et avec Jésus, il est dans le désert juste avant le miracle de la multiplication des pains et des poissons, lui demandant où ils auraient trouvé le pain nécessaire pour nourrir tant de gens.

Après la Pentecôte il traverse l'Asie Mineure pour évangéliser les peuples des Scythes et des Parthes, dont il obtient de nombreuses conversions. Parvenu à la fin, en Phrygie, à Hiérapolis, il est cloué la tête en bas sur une croix en forme de X sur laquelle il meurt en martyr.

Jacques : le "frère" de Jésus

Saint Paul l'appelle le « frère » de Jésus, une épithète qui désignait les plus proches parents de la famille. Selon certaines sources, en fait, Jacques aurait été le cousin du Christ, fils d'Alphée qui était frère de saint Joseph. Dit le Mineur pour le distinguer de Jacques le Majeur, il lui succède à la tête de l'Église de Jérusalem, où il préside en 50 un important Concile dans lequel on parle de questions très importantes pour l'époque, comme la circoncision.

Auteur des premières lettres "catholiques" du Nouveau Testament, on rappelle notamment celle dans laquelle il observe que "la foi est morte sans les œuvres". Il mourut en martyr, probablement par lapidation, entre 62 et 66.

Jour de fête

Pendant des siècles, Saints Philippe et Jacques ont été fêtés au 1er mai, jour où leurs reliques furent transférées dans la basilique romaine des douze apôtres. Récemment, ils ont laissé leur place à l'humble saint Joseph pour reconforter les travailleurs.

INFORMATIONS

QUÊTES

Quêtes avec nos **cartes bancaires**, c'est désormais possible sur notre paroisse. Vous avez désormais la possibilité de **donner en espèces ou par carte bancaire.**

DIVINE LITURGIE

Journée découverte avec la communauté Chrétienne Orthodoxe **le dimanche 18 Juin 2023** : Célébration de la Divine Liturgie à 10h30 dans l'église de **MONTIREAU**, visite et marche dans la forêt domaniale de Senonches dans l'après-midi.

AUMONERIE DES JEUNES

Nous proposons un temps d'échange et de convivialité avec les jeunes collégiens et lycéens. Nous aborderons des questions diverses : Dieu, la vie, l'amitié, la solidarité, la justice, l'avenir etc... Il y aura aussi des jeux et un atelier cuisine pour partager un repas ensemble.

Après la première rencontre sympathique du 31 mars nous vous invitons à la prochaine rencontre qui aura lieu **le vendredi 26 Mai de 18h00 à 21h00** dans la salle paroissiale de la Loupe.

Chers jeunes, n'hésitez pas à vous inscrire à cette rencontre !!!

Envoyer un message au Père Vincent au 06 24 16 55 98 ou par mail :

curesaintlaumerperche@gmail.com ou à M. André LEJEUNE au 06 28 07 68 32, andrelejeune@laposte.net

VERRE DE L'AMITIE EN COMMUNAUTE

Dimanche 4 Juin à l'église de LA FERTE-VIDAME à 17h : Messe suivie d'un verre de l'amitié communautaire.

Dimanche 2 Juillet à La Loupe après la Messe dominicale : apéritif et repas dans la salle paroissiale. Chacun apportant son repas pour partager ensemble.

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN À LOURDES

Un pèlerinage s'organise cet été. Trois possibilités pour y participer : soit avec le groupe des jeunes (10-18 ans), soit avec l'Hospitalité pour accompagner les personnes malades ou handicapées, soit avec le groupe des pèlerins.

Le thème de cette année : « Allez dire aux prêtres que l'on bâtit ici une chapelle et que l'on y vienne en procession. »

Dates : du jeudi 17 (matin) au mardi 22 août (matin) 2023. Voyage en car.

Informations et inscriptions début mai 2023.

Lien : <https://lourdes2023-diocesechartres.venio.fr/>

APPEL AUX DONNS

La mairie de la Loupe veut bien nous aider à améliorer la sonorisation de l'église Saint Thibault de la Loupe pour le bien de tous ceux qui participent aux offices du dimanche comme pour les obsèques qui rassemblent amis et proches des défunts.

Cependant, elle sollicite la participation des fidèles. Vous pourrez donc faire vos dons à la sortie de la messe ou par chèque, à l'ordre de "Paroisse Saint Laumer du Perche" et marqué au verso "sono"

Merci d'avance pour votre participation à ce projet et que Dieu vous le rende au centuple.

DENIER DE L'EGLISE

L'Eglise a besoin de nous tous pour continuer à exister, à être missionnaire.

Contribuons à sa prise en charge en faisant un chèque à l'ordre de "ASSOCIATION DIOCESAINE de CHARTRES". Un reçu fiscal de 66% sera envoyé automatiquement. A la sortie de chaque messe, il y aura un panier "Denier de l'Eglise" pour recevoir votre offrande. Merci.

Vous pouvez aussi effectuer le paiement du Denier de l'Eglise en ligne : <https://denier.diocese-chartres.com/?etape=1>

Site de la paroisse : <https://paroissesaintlaumer.com/>